

Catherine Otten-Froux
Université de Strasbourg*

La présence catalane en Chypre n'a guère été l'objet d'attention spécifique de la part des historiens de la Catalogne ni des historiens de Chypre. L'intérêt des marchands de Barcelone pour cette île de la Méditerranée orientale a bien été noté, mais toujours dans un contexte plus général,¹ seuls quelques articles récents y sont plus spécifiquement consacrés,² utilisant la documentation connue de longue date,³ et les récentes publications barcelonaises, génoises et véni-

* Groupe de recherche UMR 7044.

1. Wilhelm HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, 2 vol., Leipzig, 1885-1886, réimpr. Amsterdam, 1967; F. CERONE, «La politica orientale di Alfonso de Aragona», *Archivio per le Provincie napoletane*, 27, 1902, p. 3-93; Lluís NICOLAU D'OLWER, *L'expansió de Catalunya en la Mediterrània oriental*, Barcelone, 1926; Antoni RUBIÓ I LLUCH, *Diplomatari de l'Orient català*, Barcelone, 1947; Francesco GIUNTA, *Aragonesi e Catalani nel Mediterraneo*, vol. 2, *La presenza catalana nel Levante delle origini a Giacomo II*, Palerme, 1959; Claude CARRÈRE, *Barcelone, centre économique à l'époque des difficultés (1380-1462)*, 2 vol., Paris-La Haye, 1967; Mario DEL TREPPO, *I mercanti catalani e l'espansione della corona d'Aragona nel secolo XV*, 2e ed. Naples, 1972; Eliyahu ASHTOR, *Levant Trade in the Later Middle Ages*, Princeton, 1983; Constantin MARINESCU, *La politique orientale d'Alfonse V d'Aragon, roi de Naples (1416-1458)*, Barcelone, 1994. Pour Chypre, George HILL, *History of Cyprus*, vol. 2 et 3, Cambridge, 1948, réimpr. 1972; Peter W. EDBURY, *The Kingdom of Cyprus and the Crusades (1191-1374)*, Cambridge, 1991; *Istoria tës Kyprou*, ed. Théodore PAPADOPOULOS, t. 4 et 5, *Mesaionikon Basileion, Enetokratia*, Nicosie, 1995-1996; Nicholas COUREAS, «La influencia de la Corona de Aragón en el oriente mediterráneo a fines de la Edad Media (1276-1479)», *Aragón, Reino y Corona*, Madrid, 2000, p. 155-165.

2. Antony LUTTRELL, «Notes on Cyprus and Aragon 1306-1386», *Epetèris tou kentrou Epistèmonikon Ereunon* (abrégié en *EKEE*), 18, 1991, p. 129-136; Laura BALLETO, «Presenze catalane nell'isola di Cipro al tempo di Giacomo II d'Aragona», *Corona d'Aragona e Mediterraneo, strategie d'espansione, migrazioni e commercio nell'età di Giacomo II*, ed. M. E. CADEDDU, *Medioevo, Saggi e Rassegne*, 20, Cagliari, 1995, p. 39-59; Nicos COUREAS, «Profits and Piracy : Commerce between Cyprus and Catalonia from 1291 to 1420», *EKEE*, 23, Nicosie, 1997, p. 27-55.

3. Antonio de CAPMANY Y DE MONTPALAU, *Memorias históricas sobre la marina, comercio y artes de la antigua ciudad de Barcelona*, 4 vol., Barcelone, 1779-1792, réed. et révision par Carmen BATLLE Y GALLART et Emilio GIRALT Y RAVENTIÓS, 2 vol. en 3 tomes, Barcelone, 1961-1963; Louis DE MAS LATRIE, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, 3 vol., Paris, 1852-1861; Louis DE MAS LATRIE, «Nouvelles preuves de l'histoire de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan», *Bibliothèque de l'École des Chartes*, (*BEC*) 32, 1871, p. 341-378 et *BEC* 34, 1873, p. 47-87 et *BEC*, 35, 1874, p. 99-158; Louis de MAS LATRIE, Documents nouveaux servant de preuves à

tiennes de documents notariés.⁴ Mais les archives catalanes encore insuffisamment exploitées sur ce thème, permettent d'approfondir et de préciser bien des points.⁵ Les archives de la Couronne d'Aragon (abrégé en ACA), les archives notariales (*Arxiu Històric de Protocols de Barcelona*, abrégé en AHPB) et les archives de la cathédrale de Barcelone (*Arxiu Capitular de la Catedral de Barcelona*, abrégé ACB) contiennent des registres, des minutiers ou des livres de comptes, qui éclairent le monde des marchands catalans en contact avec Chypre. A cette documentation barcelonaise il faudra ajouter les sources génoises et vénitiennes notamment les actes de notaires instrumentés en Orient et les registres provenant de l'administration de Famagouste au temps de la domination génoise sur la ville.

L'île de Chypre, aux mains des Francs depuis sa conquête par Richard Cœur de Lion en 1191, est organisée en un royaume féodal dirigé par la dynastie des Lusignan, installée par Richard lui-même après l'échec de la vente de l'île aux Templiers. Pendant tout le XIII^e siècle, l'histoire de Chypre est intimement liée à celle des états de Terre Sainte et particulièrement du royaume de Jérusalem, dont elle est considérée comme l'héritière, après la prise d'Acre par les Mamelouks en 1291. Dès le premier quart de siècle suivant la conquête de l'île, les marchands italiens, génois, vénitiens, pisans, habitués des ports de Syrie-Palestine ont fréquenté Chypre et ont obtenu des privilèges facilitant leur installation. Ce n'est pas le cas des Catalans qui ne sont signalés en Chypre dans la documentation commerciale que dans la dernière décennie du XIII^e siècle, malgré les affirmations du chroniqueur chypriote Makhairas qui prétend que Guy de Lusignan, le premier seigneur de Chypre, aurait envoyé des messagers en Occident — France, Angleterre et aussi en Catalogne — pour faire venir des Latins pour peupler l'île.⁶ Pourtant les Catalans fréquentent les eaux de la Méditerranée orientale depuis longtemps, soit pour des raisons commerciales ou dans le cadre de la croisade; ainsi deux contrats de change conclus à Barcelone en 1240 et 1242 prévoient un remboursement à Acre.⁷ L'intérêt du roi d'Aragon

l'histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan, *Collection de documents inédits sur l'histoire de France, Mélanges historiques*, IV, Paris, 1882.

4. Josep Maria MADURELL I MARIMON et Arcadi GARCIA I SANZ, *Comandas comercials barceloneses de la baja Edad Media*, Barcelone, 1973; Arcadi GARCIA I SANZ et Maria Teresa FERRER I MALLOL, *Assegurances i canvis marítims medievals a Barcelona*, 2 vol., Barcelone, 1983; Josep PLANA I BORRAS, «The Accounts of Joan Benet's trading venture from Barcelona to Famagusta : 1343», *EKEE*, 19, 1992, p. 105-168. Pour Gênes il faut considérer les volumes *Notai genovesi in Oltremare*, publiés dans la *Collana storica di Fonti e Studi* dirigée par Geo PISTARINO (nous les citerons individuellement au moment voulu) et pour Venise il faut recourir à la publication des *Fonti per la Storia di Venezia*.

5. Je tiens ici à remercier tout particulièrement Damien Coulon et Daniel Duran Duelt qui ont eu la générosité de me signaler bien des documents inédits cités dans ce travail.

6. Leontios MAKHAIRAS, *Recital concerning the Sweet Land of Cyprus, entitled Chronicle*, ed. R. M. DAWKINS, 2 vol., Oxford, 1932, § 26. Même si elle n'est corroborée par aucun document de la pratique, l'hypothèse de l'installation précoce de quelques individus originaires de Catalogne n'est cependant pas à exclure complètement en l'absence de preuve contraire.

7. Arcadi GARCIA I SANZ et Maria Teresa FERRER I MALLOL, *Assegurances i canvis marítims*, n. 10 et 11, p. 313-315.

Jacques I pour la croisade ne fait qu'encourager les Catalans à se rendre dans ces contrées, même si la croisade de 1269 se termine par un échec et que seuls quelques participants arrivent à Acre en octobre 1269.⁸ Par ailleurs Jacques I envoie en 1264 une ambassade au sultan d'Égypte pour récupérer de l'argent, des marchandises et autres choses perdues par des Catalans à Alexandrie où ils ont déjà un fondouk.⁹ La familiarité acquise au cours du XIII^e siècle avec les régions du bassin oriental de la Méditerranée favorise les contacts et l'installation des Catalans en Chypre. Nous considérerons ici les Catalans au sens restreint du terme, c'est-à-dire les gens de Barcelone et de la Catalogne, mais il est évident qu'ils sont à replacer dans un plus grand ensemble géo-politique et humain, celui des terres soumises à la couronne d'Aragon et qu'il faut évoquer Perpignan, les Baléares et aussi Montpellier; d'ailleurs, à Tyr au XIII^e siècle, c'est le même homme qui est consul pour les gens de Marseille, Montpellier, et pour les Catalans.¹⁰ Nous essaierons d'abord de voir la première pénétration catalane en Chypre et l'importance des activités économiques catalanes jusqu'à la fin du règne de Pierre I de Lusignan. Puis, la situation politique et économique en Chypre ayant été bouleversée à la suite de l'attaque génoise de 1373-1374 et de la progressive mainmise de Gênes sur Famagouste, devenu colonie génoise en 1383, on étudiera les répercussions de cet événement sur le commerce catalan dans l'île et les actions entreprises sous le règne d'Alphonse le Magnanime.

1. L'installation et les premiers temps de l'activité catalane en Chypre (1291-1372)

S'il n'est pas fait mention de Catalans en Chypre avant la fin du XIII^e siècle, ces derniers ont pourtant dû remarquer la situation géographique favorable de l'île, assez proche de la Terre Sainte pour devenir une base de repli pour les Latins puis le dernier bastion chrétien au fur et à mesure de l'avancée conquérante des Mamelouks en Syrie-Palestine. C'est l'année même de la chute d'Acre, en 1291, que les Catalans obtiennent un privilège du roi Henri II. Dans ce diplôme Henri II leur accorde de ne payer qu'un droit de 2% à l'importation comme à l'exportation des marchandises, et de 1% pour le transit; il réduit également de moitié le droit payé sur le nolis des vaisseaux.¹¹ Cette situation, la même que pour les Narbonnais et les Provençaux, est corroborée par les renseignements fournis par Pegolotti dans la *Pratica della mercatura*.¹² Comparée

8. Reinhold RÖHRICHT, «Der Kreuzzug des Königs Jakob I von Aragonien» *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, XI, 1890, p. 372-395; Francesch CARRERAS Y CANDI, «La creuada a Terra Santa», *I Congrés d'Història de la Corona d'Aragó*, part I, 1909, p. 106-138.

9. Eduard GONZÁLEZ HURTEBISE, «Recull de documents inédits del rey en Jaume I», *I Congrés d'Història de la Corona d'Aragó*, t. 2, Barcelone, 1913, doc. 67, 74.

10. Wilhelm HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, I, p. 334.

11. Antonio de CAPMANY Y DE MONTPALAU, *Memorias históricas*, nouvelle édition, doc. 47, p. 71.

12. Francesco BALDUCCI PEGOLOTTI, *Pratica della mercatura*, ed. Allan EVANS, Cambridge Mass., 1936, p. 84.

à celle des marchands italiens, cette situation est semblable à celle des Pisans et des Anconitains, mais moins favorable que celle des Génois et des Vénitiens qui, eux, sont exempts de taxes à l'importation et à l'exportation. On remarquera de plus le caractère purement fiscal du diplôme; il n'est pas fait mention de privilèges de caractère juridique, de facilité d'installation, ni de la possibilité d'avoir un représentant dans l'île pour juger ses compatriotes. Pourtant dès le mois de mai 1299 un consul des Catalans, Bartolomeu Baster («Bartolomeus Basterius») intervient dans un conflit à propos du chargement d'un navire.¹³ Le diplôme de 1291 est certainement à l'origine du développement très rapide du commerce de Barcelone avec Chypre, lequel va de pair avec le développement de la ville de Famagouste, qui devient dès cette époque le principal port de l'île, surpassant très vite les ports de Paphos et surtout de Limassol, encore fréquentés par les Italiens.¹⁴ Les Catalans se sont tout de suite installés dans le port le plus actif, celui qui a le plus profité de l'arrivée des Chrétiens de Terre Sainte à la fin du XIII^e siècle. C'est en effet en tant qu'héritière des états latins de Terre Sainte que Chypre intéresse les Catalans, car elle rassemble la population qui a fui ces territoires; l'importance démographique de l'île s'est accrue, elle devient un centre de consommation où les produits d'Occident peuvent trouver acheteurs; en même temps elle renferme une population bigarée, comprenant des Syriens, des Juifs, disons des orientaux, Chrétiens ou non, des gens qui peuvent servir d'intermédiaires dans le commerce avec les territoires mamelouks par où arrivent les épices tant recherchées en Occident. Il ne faut pas oublier en effet que la papauté a décidé un embargo sur le commerce avec les Infidèles, d'abord un embargo total que le roi de Chypre est chargé de faire respecter avec une petite flotte, puis un embargo partiel sur les marchandises pouvant servir à la guerre.¹⁵ C'est dans ce contexte qu'il faut étudier les nombreux contrats de commande passés aussi bien à Barcelone qu'en Chypre, mais également qu'il faut comprendre toutes les opérations de piraterie, et aussi la contrebande, qui représente un gros profit à cause des risques encourus; les actes de piraterie nous sont connus par les procès et les demandes de compensation de la part des victimes. Là aussi les Catalans tiennent une place importante aussi bien comme acteurs que comme victimes ainsi que nous allons le voir.

En l'espace de dix ans Chypre devient une destination primordiale du trafic en Méditerranée orientale et le reste pendant toute la première moitié du XIV^e siècle. Le règne de Jacques II et celui de son successeur correspondent véritablement à la mise en place rapide et à l'apogée des relations économiques entre Barcelone et Chypre. Conforté par une politique royale favorable,

13. *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro da Lamberto di Sambuceto (11 ottobre 1296 - 23 giugno 1299)*, ed. Michel BALARD, Collana storica di Fonti e Studi diretta da Geo PISTARINO, 39, Gênes, 1983 (abrégé en BALARD I) doc. 149, 151.

14. David JACOBY, «The Rise of a New Emporium in the Eastern Mediterranean : Famagusta in the Late Thirteenth Century», *Meletai kai Ypommèmata*, I, Nicosie, 1984, p. 143-179.

15. Jean RICHARD, «Le royaume de Chypre et l'embargo sur le commerce avec l'Égypte (fin XIII^e-début XIV^e siècle)», *Comptes-Rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, janvier-mars 1984, p. 120-134.

—le roi Jacques II d'Aragon épouse en seconde noce Marie de Lusignan, la soeur du roi de Chypre Henri II— les marchands de Barcelone fréquentent régulièrement Chypre, certains même s'y installent.

Les actes notariés rédigés à Barcelone par Bernat de Vilarrúbia et Pere Portell, et ceux instrumentés à Famagouste par le notaire génois Lamberto di Sambuceto témoignent de la vitalité des premiers contacts. Si l'on regarde d'abord les contrats passés à Barcelone, à partir des années 1293 auprès du notaire Bernat de Vilarrúbia,¹⁶ on constate que les investissements se font en majorité soit en direction de la Roumanie, soit d'Alexandrie. Ce sont des Juifs qui passent des contrats de commande pour l'Égypte, terre sous le coup de l'embargo pontifical. Seuls deux contrats citent Chypre. Le premier est une commande passée le 1 octobre 1293 par le notaire de Barcelone Jaume de Malvi d'un montant de 25 livres de Barcelone, investies en marchandises sur la nef de Guillem de Guanecs (*de Guaniciis*) de Tarragone en direction de Chypre et de l'Arménie (c'est-à-dire la Cilicie); l'argent provenant de la vente sera investi au retour en coton.¹⁷ Un autre contrat en date du 21 octobre 1297, malheureusement en mauvais état de conservation, enregistre une commande passée par Bernat ... (nom illisible) auprès des charpentiers de Barcelone Pere Mir et Jaume Riunire d'un montant de 7 livres 12 sous qu'ils transporteront dans un voyage à Candie et Chypre sur la nef de Nicolau Ros.¹⁸ Par contre les contrats passés auprès de Pere Portell, dont une partie seulement a été éditée, citent souvent Chypre mais l'île est presque toujours associée à Candie, qui devait être une escale habituelle sur la route vers la Méditerranée orientale.¹⁹ Chypre n'est citée seule que dans deux cas seulement.²⁰ Ainsi on constate que pour les seuls mois de septembre et d'octobre 1299 cinq navires sont prêts à partir en direction de Candie et de Chypre; il s'agit des nefs de Pere de Olivera,²¹ Bernat d'Om (*de Ulmo*),²² Eimeric Dusay,²³ Guerau de Trilla (*de Trilea*),²⁴ Ramon Llorenç (*Laurencii*).²⁵

16. Un minutier de ce notaire instrumenté en 1297 est conservé à l'AHPB; nous l'avons dépouillé; les autres sont gardés à l'ACB; nous avons examiné les vol. 1 (1293-1297), 2 (1295), et en partie 3 (1300).

17. Josep Maria MADURELL I MARIMON et Arcadi GARCIA I SANZ, *Comandas comerciales*, doc. 60.

18. AHPB, Notaire Bernat de Vilarrúbia, 2/1.

19. Josep Maria MADURELL I MARIMON et Arcadi GARCIA I SANZ, *Comandas commerciales*, doc. 62, 63, 64, 67, 68, 70 et AHPB Pere Portell 3/1.

20. Josep Maria MADURELL I MARIMON et Arcadi GARCIA I SANZ, *Comandas commerciales*, doc. 65, 66.

21. AHPB, Pere Portell 3/1, f. 2v, 14v, 15v.

22. Josep Maria MADURELL I MARIMON et Arcadi GARCIA I SANZ, *Comandas commerciales*, doc. 67; AHPB, Pere Portell, 3/1 f. 2v, 10v, 11r.

23. Josep Maria MADURELL I MARIMON et Arcadi GARCIA I SANZ, *Comandas commerciales*, doc. 63; AHPB, Pere Portell, 3/1, f. 4r, 10v-11r.

24. Josep Maria MADURELL I MARIMON et Arcadi GARCIA I SANZ, *Comandas commerciales*, doc. 62, 64, 68; AHPB, Pere Portell, 3/1, f. 2r.

25. Josep Maria MADURELL I MARIMON et Arcadi GARCIA I SANZ, *Comandas commerciales*, doc. 70, AHPB, Pere Portell, 3/1, f. 9v, 10v, 19r.

Chaque navire emporte un minimum de 5 commandes allant jusqu'à 9 pour Pere de Olivera, toutes passées devant le notaire Pere Portell, le seul qu'il soit possible de prendre en compte. Le montant de chaque commande est variable, allant de 3 livres et demi de sous de Barcelone jusqu'à 204 livres; le plus souvent l'investissement se situe entre 5 et 15 livres. Dans un certain nombre de cas, la marchandise représentant l'investissement et composant la cargaison à l'aller est détaillée; on y retrouve les produits habituels à l'exportation de Catalogne, huile, miel, textiles (draps de Perpignan ou couverture par exemple), savon, amandes, safran, mais aussi des chaussures, du fer, de la monnaie d'or. Une même personne diversifie d'ailleurs souvent son investissement, comme le Juif Solam Rouen qui investit les 86 sous de monnaie de Barcelone confiés en commande par Bartomeu de Besalú en 27 paires de chaussures, 3 livres de safran et une couverture.²⁶ Dans d'autres cas on indique seulement que l'argent investi sera mis en commun avec les autres marchandises.²⁷ Au retour, les produits recherchés, lorsqu'ils sont indiqués consistent en épices, poivre avant tout, gingembre, cinamon ou canelle ou sucre. Les marchands impliqués dans ce commerce sont souvent des Juifs de Barcelone, comme Solam Rouen Jafia,²⁸ Vidal Rouen,²⁹ Vides Jucef,³⁰ Salomon Jacob,³¹ Vidal Moarell,³² Mahir Samuel,³³ Bonjuha Malet,³⁴ à la fois comme bailleurs de fonds ou comme accomendités, mais aussi une femme, Sanxa, veuve de Bernat de Odena pour 5 livres de sous de Barcelone.³⁵ Quant à la destination avouée dans les contrats, il s'agit de terres chrétiennes, ce qui permet d'échapper à l'embargo pontifical et donc de s'assurer que le navire et sa marchandise ne seront pas confisqués, mais on peut douter de la destination finale réelle de certains contrats, surtout lorsque l'investissement est exprimé en besants d'or anciens d'Alexandrie, livres de toute taxe à la douane d'Alexandrie.³⁶

Si à cette époque Candie est la destination la plus couramment associée à Chypre, il faut pourtant rappeler le contrat de commande passé le 1er octobre 1293 à Barcelone en direction de Chypre et de l'Arménie.³⁷ Il est surprenant de constater que la Cilicie arménienne est rarement mentionnée dans les contrats catalans. Pourtant on sait d'après les actes de Lamberto di

26. Josep Maria MADURELL I MARIMON et Arcadi GARCIA I SANZ, *Comandas comerciales*, doc. 62.

27. Josep Maria MADURELL I MARIMON et Arcadi GARCIA I SANZ, *Comandas comerciales*, doc. 66.

28. Josep Maria MADURELL I MARIMON et Arcadi GARCIA I SANZ, *Comandas comerciales*, doc. 62, 64.

29. Josep Maria MADURELL I MARIMON et Arcadi GARCIA I SANZ, *Comandas commerciales*, doc. 62.

30. Josep Maria MADURELL I MARIMON et Arcadi GARCIA I SANZ, *Comandas commerciales*, doc. 67.

31. Josep Maria MADURELL I MARIMON et Arcadi GARCIA I SANZ, *Comandas commerciales*, doc. 70.

32. Josep Maria MADURELL I MARIMON et Arcadi GARCIA I SANZ, *Comandas commerciales*, doc. 70.

33. AHPB, Pere Portell, 3/1, f. 19r.

34. AHPB, Pere Portell, 3/1, f. 19r.

35. Josep Maria MADURELL I MARIMON et Arcadi GARCIA I SANZ, *Comandas commerciales*, doc. 63.

36. AHPB, Pere Portell, 3/1, f. 5r, 11v; Josep Maria MADURELL I MARIMON et Arcadi GARCIA I SANZ, *Comandas commerciales*, doc. 67.

37. Josep Maria MADURELL I MARIMON et Arcadi GARCIA I SANZ, *Comandas commerciales*, doc. 60.

Sambuceto qu'elle fait alors partie, avec Chypre, d'une même zone commerciale; elle est même pour Chypre la première zone d'échange.³⁸ Mais selon les actes du notaire génois, seuls quatre marchands catalans sont impliqués dans ce trafic, contre sept Narbonnais et deux Montpellierains; Pierre *de Podio*, consul de Montpellier, a juridiction sur ses compatriotes en Chypre et Petite Arménie.³⁹ Pourtant les rois d'Aragon ont reconnu l'importance stratégique du royaume arménien de Cilicie et considéré l'idée arménienne de s'allier avec les Mongols pour prendre à revers les Mamelouks. Jacques II envoie ainsi le Catalan Pere Desportes qui quitte Barcelone le 10 novembre 1293 en direction de Chypre, l'Arménie et la Perse pour monter une expédition dans le but de délivrer la Terre Sainte; au passage en Petite Arménie, il demande des conditions spéciales pour les marchands catalans : réduction des droits sur les marchandises apportées dans les ports de Cilicie, faculté de pouvoir rembarquer en franchise les marchandises non vendues, établissement d'un comptoir; le texte du privilège rédigé en arménien, n'a pas été conservé mais on connaît son existence par une demande de renouvellement présentée au roi Hétoum II en juillet 1297 par la délégation de marchands catalans avec à leur tête le Barcelonais Guillem Pere de Ferrerons.⁴⁰ Pere Desportes dut aussi demander des privilèges au roi de Chypre; c'est peut-être alors que les Catalans obtinrent le droit d'avoir un consul. Pegolotti confirme que les Catalans payaient pour leurs marchandises 2% de droits à l'entrée et à la sortie dans le royaume arménien tout comme les Peruzzi de Florence, les Pisans et les Provençaux, situation semblable à celle qui est la leur en Chypre au même moment, mais qui reste moins favorable que celle des Génois et des Vénitiens.⁴¹ Les relations entre Jacques II et le royaume arménien de Cilicie se poursuivent avec des échanges d'ambassades pour obtenir le transfert d'une partie des reliques de sainte Théccla à la cathédrale de Tarragone dédiée à cette sainte, opération qui est couronnée de succès en 1320.⁴²

Quant aux instruments passés en Orient, ils confirment l'activité des Catalans dans les eaux de la Méditerranée orientale. A Candie, si souvent cité comme destination de voyage en association avec Chypre et où les Catalans ont d'ailleurs un consul, le notaire vénitien Pietro Pizolo a comme clients des Catalans en relation avec Chypre. Le 3 février 1300, il instrumente un contrat de change qui sera exécuté en Chypre mais dont le montant est exprimé en besants anciens d'Alexandrie et enregistre les comptes d'un nolis pour du froment livré en Chypre; dans les deux cas une caisse de corail et des sacs d'amandes sont donnés en gage.⁴³ Le 16 février 1300, à

38. Catherine OTTEN-FROUX, «Les relations économiques entre Chypre et le royaume arménien de Cilicie d'après les actes notariés (1270-1320)», in *L'Arménie et Byzance*, Paris, 1996, p. 157-179.

39. Catherine OTTEN-FROUX, «Les relations économiques entre Chypre et le royaume arménien de Cilicie», p. 176-177.

40. Constantin MARINESCU, «La Catalogne et l'Arménie au temps de Jacques II (1291-1327)», *Mélanges de l'Ecole Roumaine en France*, II, Paris, 1923, p. 6.

41. Francesco BALDUCCI PEGOLOTTI, *Pratica della mercatura*, p. 60; Wilhelm HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, vol. 2, p. 88.

42. Constantin MARINESCU, «La Catalogne et l'Arménie», p. 12-14.

43. Pietro PIZOLO, *Notaio in Candia (1300-1301)*, ed. Salvatore CARBONE, 2 vol., Venise, 1978-1985, doc. 25, 27.

Candie, le Catalan Bernat Roig (*Rubeus*), habitant de Barcelone, donne quittance à deux de ses compatriotes Guillem de Castellvell o Castellví (*Castro Vetere*) et Bernat de Torrevella (*Turre Vetere*) pour 114 livres et demi de Barcelone confiées en commande pour un voyage à Candie et Chypre (acte du notaire Francesc de Turi) et pour le profit de ces livres.⁴⁴ Le 2 mars 1300 une société est conclue à Candie entre deux citoyens de Barcelone, Guillem de Santpol (*de SamPaulo*) et Bernat Arnau auxquels s'ajoute le tailleur Marino Venerio, et deux habitants de Candie, Guglielmo Sardan et Andrea Piçolo, pour aller de Candie à Nègrepont et de là en Chypre et Arménie. La société durera jusqu'au retour. Les deux Catalans investissent 100 hyperpères et Marino 25, Guglielmo 100 hyperpères et Andrea 300. Guillem de Santpol (*de SamPaulo*) sera le naulère du linh qu'ils achèteront.⁴⁵

Pour Chypre même, les actes de Lamberto di Sambuceto ont été déjà analysés de près pour le sujet qui nous occupe, par Laura Balletto et par Nicos Coureas.⁴⁶ Nous renvoyons à leurs travaux. Ces actes notariaux corroborent les conclusions tirées de la documentation de Barcelone. Les Catalans sont actifs à Famagouste au tournant du XIV^e siècle. On relève 61 actes rédigés par Lamberto di Sambuceto dans lesquels des Catalans sont parties prenantes; on remarque une majorité de gens de Barcelone, une quarantaine d'individus, mais Tarragone est également représentée avec huit personnes, et un assez grand nombre (une quinzaine) se disent seulement *de Catalonia*. Certains n'apparaissent que comme témoins; d'autres au contraire sont d'actifs marchands comme Robert *Ginetus de Cathalonia* qui nolise sa nef à la compagnie des Bardi pour aller chercher du blé en Apulie et revenir en Chypre où l'on décidera si le blé sera déchargé à Famagouste ou en Arménie ou en Syrie, (Acre, Tripoli ou Tortose),⁴⁷ ou encore Bernat Marquet (*Marchetus*) patron de la nef Saint-Nicolas qui la nolise à des Templiers pour les transporter à Majorque et Barcelone.⁴⁸

44. Pietro PIZOLO, *Notaio in Candia*, doc. 69.

45. Pietro PIZOLO, *Notaio in Candia*, doc. 138.

46. Laura BALLETO, «Presenze catalane nell'isola di Cipro al tempo di Giacomo II d'Aragona»; Nicos COUREAS, «Profits and Piracy : Commerce between Cyprus and Catalonia»; voir note 2. Pour l'édition des actes de Lamberto di Sambuceto : Cornelio DESIMONI, «Atti rogati a Famagosta da Lamberto di Sambuceto», *Archives de l'Orient Latin*, 2, Paris 1884, p. 3-120 et *Revue de l'Orient Latin*, 1, 1893, p. 58-139, 275-312, 321-353; *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro da Lamberto di Sambuceto (11 ottobre 1296 - 23 giugno 1299)*, ed. Michel BALARD, Collana storica di Fonti e Studi diretta da Geo PISTARINO, 39, Gênes, 1983; Valeria POLONIO, *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro da Lamberto di Sambuceto, (3 luglio 1300 - 3 agosto 1301)*, Gênes, 1982; *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro da Lamberto di Sambuceto (6 luglio - 27 ottobre 1301)*, ed. Romeo PAVONI, Gênes, 1982; *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro da Lamberto di Sambuceto (gennaio - agosto 1302)*, ed. Romeo PAVONI, Gênes, 1987; *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro. Lamberto di Sambuceto (31 marzo 1304 - 19 luglio 1305, 4 gennaio - 12 luglio 1307), Giovanni de Rocha (3 agosto 1308 - 14 marzo 1310)* ed. Michel BALARD, Gênes, 1984.

47. Cornelio DESIMONI, «Atti rogati a Famagosta da Lamberto di Sambuceto», doc. 109.

48. Valeria POLONIO, *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro da Lamberto di Sambuceto, (3 luglio 1300 - 3 agosto 1301)*, acte 219.

A la suite de ces dix premières années de contacts avec Chypre, on constate le dynamisme des marchands qui ont su intégrer Chypre à un réseau commercial très vaste qui comprend Candie, Nègrepont, la Petite Arménie, et les territoires sous interdit: la Syrie-Palestine et surtout Alexandrie. On ne saurait oublier que les actes ne reflètent qu'une partie de ce dynamisme puisque nous n'avons affaire qu'aux actes de quelques notaires de Barcelone, et sur place à ceux d'un seul notaire, génois de surcroît; on peut penser que d'autres Catalans se rendent auprès d'autres notaires. La direction avouée de Chypre si elle est réelle comme en témoignent les actes instrumentés sur place à Famagouste, peut aussi cacher une volonté de commercer avec les Musulmans, bravant donc les interdits pontificaux. Ce commerce en direction des terres mameloukes à partir de Chypre se fait surtout avec les ports de la côte syrienne, comme Tripoli, Acre parfois Beyrouth ou Tortose, plus rarement avec Alexandrie. Lorsque les pays musulmans sont directement reconnus comme but de voyage, les marchands qui s'y rendent sont généralement des Juifs de Barcelone, qui n'hésitent d'ailleurs pas à indiquer clairement Alexandrie comme but de leur voyage, insensibles au risque d'excommunication, puisque non chrétiens. Des marchands chrétiens utiliseront le subterfuge de Chypre pour se rendre en Syrie, changeant de navire à l'arrivée dans l'île, et repartant sur le bateau initial; la méthode est expliquée clairement par Jaume Dolvan, citoyen de Barcelone, qui s'était rendu en 1325 en Chypre sur la coque de Guillem d'Olivella, avait transféré ses marchandises sur un autre bateau pour les porter en territoire musulman.⁴⁹

Cette activité commerciale intense autour de Chypre au lendemain de la perte de la Terre Sainte se maintient-elle après la première décennie du XIV^e siècle, lorsque les routes commerciales se sont redessinées et que l'embargo pontifical se fait moins strict? Grâce à la documentation notariale de Barcelone, aux licences de navigation et aux livres de comptes de marchands, nous allons essayer de répondre à cette question pour la période qui se termine en 1373 avec la guerre menée par Gênes dans l'île au début du règne de Pierre II de Lusignan. Nous avons choisi de prendre comme critère de l'intérêt des marchands catalans pour Chypre la fréquence de leur voyage vers l'île, que cette dernière soit leur unique destination ou une simple escale nommée dans les contrats de commandes.⁵⁰

En 1319, un navire se dirigeant vers Chypre avec un chargement de laine, noix, fromage, huile et autres marchandises est pris par deux coques de Séville sous prétexte qu'il se rendait à Alexandrie,⁵¹ la même année et pour la même raison, la coque de Jaume Carbonell est prise

49. Louis de MAS LATRIE, *Histoire*, III, p. 720-722; Jean RICHARD, «Le royaume de Chypre et l'embargo», p. 126 et note 27; Nicos COUREAS, «Cyprus and Catalonia», p. 30.

50. Je remercie ici Damien Coulon qui m'a permis d'utiliser le tableau des départs de navires vers le Levant en appendice de sa thèse *Barcelone et le grand commerce d'Orient au Moyen Age: un siècle de relations avec l'Égypte et la Syrie-Palestine*, Université de Paris I, décembre 1999.

51. AHCB (Arxiu Historic de la Ciutat de Barcelona), *Reg. Gral. Cons.*, f. 31. Je remercie Daniel Duran Duelt pour cette indication.

dans les eaux de Sardaigne alors qu'elle se rendait en Chypre et en Arménie.⁵² En 1322 la coque d'Esteve Bordell revient de Chypre lorsqu'elle est attaquée près de Trapani par des Génois de Savone.⁵³ En 1324 la nef d'En Julià Sescala, partie pour transporter des pèlerins au Saint-Sépulcre, transporte aussi des marchandises à déposer en Chypre.⁵⁴ Nous avons déjà évoqué le cas de Jaume Dolvan se rendant en Chypre sur la coque de Guillem d'Olivella en 1325, pour continuer par un autre moyen vers les terres mameloukes.⁵⁵ Le livre de compte de la compagnie Mitjavila permet d'enregistrer entre 1334 et 1342 le départ de 3 coques pour Chypre, celle de Guillem d'Olivella,⁵⁶ de Pere Comte et Pere de Valls,⁵⁷ et celle de Francesc de Voltre.⁵⁸ En 1334, la coque d'*en Olivella* va en Chypre et, sans licence, accompagne un autre navire à Beyrouth; elle est de retour avant le 18 mai 1335.⁵⁹ En 1337, 3 autres coques partent pour Chypre, celle de Ramon « Cucuy » sur laquelle se trouvait Guillem de Camps qui achète le 8 avril 1338 à son retour une absolution pour être allé de Famagouste en Syrie et à Damas,⁶⁰ de Pere Comte⁶¹ et de Berenguer Andreu,⁶² de retour avant le 7 janvier 1338. En décembre 1338, Pere de Mitjavila part sur une coque pour Chypre et l'Outre-Mer,⁶³ tandis que Bernat Novell fait escale avec sa coque à Cagliari au retour de Chypre.⁶⁴ Trois coques font le trajet en 1339, celles de Bernat Novell, comme l'année précédente,⁶⁵ celle de Pere de Mitjavila, la *Santa Anna*, gros bateau de trois ponts,⁶⁶ et le *Sant Antoni*, coque de Ramon Conill.⁶⁷ Dans tous les cas Chypre est indiquée comme seule destination. A partir de 1340, Chypre est parfois associée à la Sardaigne, ce qui s'explique car c'est l'époque qui voit d'importantes exportations d'argent en direction de Chypre et de la Méditerranée orientale. Cette année-là, des

52. AHCB (Arxiu Historic de la Ciutat de Barcelona), *Reg. Gral. Cons.*, f. 39.

53. Josefina MUTGÉ I VIVES, «Contribució a l'estudi del comerç al Mediterrani occidental en el segle XIV: l'atac piratic a la coca d'Esteve Bordell», *Anuario de Estudios Medievales*, 24, 1994, p. 465-477.

54. Louis de MAS LATRIE, *Histoire*, III, p. 707.

55. Voir plus haut et note 49.

56. José MADURELL I MARIMON, «Contabilidad de una compañía mercantil trescentista barcelonesa (1334-1342)», *Anuario de Historia del derecho español*, 35, 1965, p. 421-525 et 36, 1966, p. 457-546, ici 36, p. 470, 483, 485.

57. José MADURELL I MARIMON, «Contabilidad», p. 476-477.

58. José MADURELL I MARIMON, «Contabilidad», p. 477.

59. Louis de MAS LATRIE, *Histoire*, III, p. 732-733.

60. Louis de MAS LATRIE, *Histoire*, III, p. 734.

61. ACA, *Cancilleria*, reg. 861, f. 265r et 270r.

62. ACA, *Cancilleria*, reg. 863, f. 204r-v.

63. G. GONZALVO, M. C. COLL, O. SAMPRÓN, *El protocolo del notari Pere de Folgueres (1338)*, Barcelone, 1996, doc. 276.

64. ACB, *Extravagants*, Manuel de Joan Benet, 1338-1344, f. 5v-6r.

65. ACA, *Cancilleria*, reg. 867, f. 240r.

66. ACA, *Cancilleria*, reg. 866, f. 151v, reg. 867, f. 162r, reg. 868, f. 44v; ACB, *Extravagants*, Manuel de Joan Benet, 1338-1344, f. 91v.

67. ACA, *Cancilleria*, reg. 867, f. 161v-162r; reg. 868, f. 44v.

licences sont accordées à Bernat Novell pour se rendre avec sa coque en Sardaigne ou Chypre,⁶⁸ à Pere Cosquer et Guillem Sa Illa pour Chypre⁶⁹ et à Jaume Capdebou et Deushovol Burgès pour la Sardaigne et Chypre.⁷⁰ 1341 est une année particulièrement bien documentée: on relève neuf mentions de voyages dont l'un en direction de la Sardaigne et de Chypre; dans cinq cas, Famagouste est désigné nommément.⁷¹ Pere et Bernat Duran patrons de la coque bayonnaise de deux ponts la *Santa Clara*, partent pour Famagouste en 1342,⁷² de même que Jaume Venrell, Ramon Cellerer et Pere Oliver avec le *Sant Antoni*, coque bayonnaise de deux ponts.⁷³ Deux coques partent en 1343,⁷⁴ deux autres en 1344,⁷⁵ une seule en 1345,⁷⁶ aucune n'est citée pour Chypre en 1346, bien qu'il y ait deux départs pour Alexandrie; on note de nouveau un départ en 1347⁷⁷ et deux en 1348,⁷⁸ l'année où éclate la peste noire. A partir de 1349, Chypre est citée en association avec d'autres destinations. Cette année-là, la coque de Pere Carbonell se dirige vers Candie, Rhodes et Chypre,⁷⁹ celle de Pere de Cros vers Chypre et Beyrouth⁸⁰ ainsi que la *Santa Eulalia*, coque d'Arnau Ferrer et Jaume Oliver,⁸¹ tandis que

68. ACA, *Cancilleria*, reg. 868, f. 78v.

69. ACA, *Cancilleria*, reg. 868, f. 112r-v, 116v, reg. 870, f. 100r-v; ACB, *Extravagants*, Manuel de Joan Benet, 1338-1344, f. 42r-v.

70. Antonio de CAPMANY, *Memorias históricas*, n. 146; ACA, *Cancilleria*, reg. 869, f. 233v-234r.

71. La coque de Nicolau Torrent va en Sardaigne et Chypre (Antonio de CAPMANY, *Memoria Históricas*, doc. 146; la coque bayonnaise de Joan de Quart et Bernat Savall va en Chypre (Louis de MAS LATRIE, *Histoire*, III, p. 735-736). Pere de Mitjavila se rend à nouveau en Chypre avec la *Santa Anna* (ACA, *Cancilleria*, reg. 872, f. 27r-v). Arnau Espaer, Romeu d'Olzinelles vont également en Chypre avec une coque bayonnaise (ACA, *Cancilleria*, reg. 872, f. 37v-38r). Berenguer Ferran va à Famagouste avec une coque (ACA, *Cancilleria*, reg. 873, f. 149r) ainsi que Pere Duran (ACA, *Cancilleria*, reg. 873, f. 151r-v, ACB, *Extravagants*, Manuel de Joan Benet, 1338-1344, f. 101r-102r), Bernat Novell (ACA, *Cancilleria*, reg. 873, f. 151v et 223v), Francesc et Jaume de Camós (ACA, *Cancilleria*, reg. 873, f. 151v-152r; ACB, *Extravagants*, Manuel de Joan Benet, 1338-1344, f. 104r-107r) et aussi Antoni Amat et Pere Sunyol (ACA, *Cancilleria*, reg. 873, f. 163v), tous patrons de coques.

72. Arcadi GARCIA I SANZ et Maria-Teresa FERRER I MALLOL, *Assegurances i canvis*, n. 48.

73. ACA, *Cancilleria*, reg. 873, f. 220v-221r.

74. La coque de Pere Serra et Arnau Marquet (Josep PLANA I BORRAS, «The Accounts of Joan Benet's» p. 140) et celle d'en Coll (ACB, *Extravagants*, Manuel de Joan Benet 1338-1344, f. 83r).

75. Il s'agit de la coque d'en Venrell (ACB, *Extravagants*, Manuel de Joan Benet, 1338-1344, f. 23r) pour Chypre et de celle de Pere de Mitjavila en direction de Chypre et Beyrouth (AHPB, Pere de Folgueres, major, capbreu 1344-1345, f. 68r).

76. Il s'agit de la coque de Bernat Burget en direction de Chypre (ACA, *Cancilleria*, reg. 878, f. 238v).

77. La nef de Guillem Pere de Benda est en Chypre en janvier 1348 (ACB, *Extravagants*, extraits des comptes de Joan Benet, 1332-1356, f. 93r).

78. Il s'agit de la nef de Ramon Des Puig en direction de Chypre (ACB, *Extravagants*, comptes d'un innominat, 1347, f. 60v) et de la coque de Joseph Zafet de retour avant le 29 avril 1349 (ACB, *Extravagants*, extraits des comptes de Joan Benet, 1332-1356, f. 26r, 28r).

79. Josep Maria MADURELL et MARIMON et Arcadi GARCIA I SANZ, *Comandas comerciales*, n. 99.

80. Josep Maria MADURELL et MARIMON et Arcadi GARCIA I SANZ, *Comandas comerciales*, n. 101-105.

81. ACA, *Cancilleria*, reg. 891, f. 55v.

celle de Joan Lombarda part pour Chypre et Alexandrie.⁸² En 1351, la *Santa Clara* de Pere Carbonell appareille à destination de Chypre,⁸³ de même que la nef de Jaume Castelló,⁸⁴ alors que la *Santa Maria Nunciada* d'Andreu d'Olivella et Francesc Castelló part pour Chypre et Beyrouth⁸⁵ ainsi que des galées qui participent à la bataille du Bosphore.⁸⁶ En 1353 deux coques partent pour Chypre, celle de Francesc Castelló,⁸⁷ et la *Santa Maria Nunciada* de la «societas» de Barcelone, pour le voyage de laquelle le notaire Pere Borrell instrumente de nombreuses commandes,⁸⁸ le même bateau (et peut-être lors du même voyage) transporte en 1354 des marchandises appartenant à des associés barcelonais et à Pere Peyró de Perpignan.⁸⁹ En 1355, ce sont deux nefs qui visitent l'une Chypre et Beyrouth,⁹⁰ l'autre Chypre seule.⁹¹ Famagouste revient quatre fois dans les listes en 1357,⁹² une seule fois l'année suivante,⁹³ quatre fois en 1359 dont deux fois associée à Rhodes.⁹⁴ En 1360 la galère de Hug de Llança (*Ugo Lançono*) est dans les eaux entre Chypre et Beyrouth, armée «ad piraticam exercendam» avec l'autorisation du roi d'Aragon.⁹⁵ En octobre 1361, la nef de Jaume Coll et Jaume Descaus part pour Chypre et Beyrouth de même que la coque bayonnaise la *Santa Eulalia* de Joan Ses Avasses.⁹⁶ En 1362, la coque *Sant Nicolau* de deux ponts se rend à

82. ACA, *Cancilleria*, reg. 889, f. 29r-v.

83. ACA, *Cancilleria*, reg. 894, f. 23v.

84. ACA, *Cancilleria*, reg. 893, f. 136v-137r.

85. ACA, *Cancilleria*, reg. 668, f. 61r; reg. 894, f. 29r, 54r, 61r, 62v.

86. ACA, *Cancilleria*, reg. 893, f. 136v-137r.

87. ACA, *Cancilleria*, reg. 896, f. 14v.

88. ACB, Pere Borrell (1338-1385) vol. 146, f. 33r-v, 107v, 116v-117r, 134v-135r, 165v-167v, 169v et 170r.

89. Pierre VIDAL, Expédition des marins et marchands roussillonnais sur les côtes de la Syrie et de l'Égypte, *Société agricole scientifique et littéraire des Pyrénées orientales*, 1900, p. 225. Le voyage est rapporté à l'année 1354, mais sans référence à une source datée. Pierre Peyro est mort pendant la traversée, mais six ans plus tard, ses héritiers doivent participer à un supplément de frais du voyage.

90. AHPB, Jaume Ferrer, lib. 1353-1357, f. 50v-57v et 64r-66r.

91. M. RIU I RIU, «Nuevos datos sobre el comercio mediterráneo catalano-aragonés : el comercio prohibido con el Oriente islámico», *II Congreso Internacional de Estudios sobre las Culturas del Mediterráneo Occidental*, Barcelone, 1975, p. 322, n. 18.

92. Il s'agit de la coque de Joan Garcia (ACA, *Batllia general*, reg. 1057, f. 12r), de celle de Laurent Dalmau de Narbonne (ibid., f. 11v), de celle de Berenguer de Castellet et Bernat Bonet (f. 17r), et de la nef *Sant Joan* de Romeu d'Olzinelles et Arnau Roure (f. 30r et reg. 1056, f. 79v et ACB, *Extravagants*, Libre de deu e deig de Berenguer Morell).

93. ACA, *Batllia general*, reg. 1056, f. 187v-188r. Il s'agit de la nef dont les patrons sont Ferrer Cestany et Arnau Roure.

94. En septembre 1359, la coque de Pere Rovira part pour Rhodes et Chypre (ACA, *Batllia General*, reg. 1060, f. 19r). Le 7 octobre 1359, la coque de Berenguer Bas, citoyen de Tortose fait le parcours Denia, Alicante, Rhodes et Chypre (reg. 1060, f. 42v-43r). La nef *Santa Caterina* de Jaume Coll et Pere Esquert part pour Chypre le 23 octobre de la même année (reg. 1060, f. 41v-42r) et le 4 novembre la nef *Sant Julià* part pour Chypre (reg. 1059, f. 22v-23r).

95. *Nicola de Boateriis, notaio in Famagosta e Venezia (1355-1365)*, ed. Antonino LOMBARDO, Venise 1973, doc. 59.

96. Respectivement, AHPB, Jaume Ferrer, Manuel, 1361-1362, f. 99r et f. 93v-95r, 120v-121r.

Rhodes et Famagouste.⁹⁷ En 1363, c'est Chypre et Alexandrie que touche la coque de Jaume et Pere Oliver⁹⁸ et Chypre seule celle de Nicolau Cocha de Minorque.⁹⁹ La coque de Pere Urgell est en Chypre en 1364 et 1365.¹⁰⁰ La nef de Bernat Prats et Francesc de Casasaja a la même destination en octobre 1369.¹⁰¹ En 1370, Arnau et Jaume Ferrer et Pere Mataró conduisent une nef en Chypre et Alexandrie.¹⁰²

On constate donc que les marchands effectuent très régulièrement des voyages vers Chypre; tous les ans un ou plusieurs navires s'y rendent; rares sont les années où il n'y a aucun voyage; l'absence de mentions de voyage en 1366-1368 est peut-être une conséquence de l'attaque de Pierre I de Chypre sur Alexandrie, qui a mis les Catalans dans une situation difficile en Egypte.¹⁰³ On ne saurait oublier qu'un voyage ne nous est parfois connu que par la licence obtenue par son patron, ce qui ne signifie pas que le navire soit parti immédiatement. Vers la fin de la période, Chypre est très souvent associée à d'autres destinations, Beyrouth avant tout, parfois Rhodes ou Alexandrie, ce qui rend difficile le calcul de l'investissement en direction de Chypre seule.

Les affaires se font en utilisant les contrats de commandes et de changes maritimes. Malgré la Peste Noire qui sévit en Europe Occidentale, l'année 1349 est riche en commandes : 27 commandes sont passées entre le 5 et le 16 mai 1349 pour un même voyage sur la coque de Pere Carbonell déjà citée, 4 autres entre le 11 et le 18 mai, également pour un seul voyage, et enfin encore 3 autres les 12 et 22 mai en direction de Chypre.¹⁰⁴ En 1353, vingt commandes rassemblent un investissement de 965 livres de Barcelone 1 sou 4 deniers et 10 écus pour un voyage en direction de Chypre sur la coque de la «societas»; lorsque les marchandises exportées sont citées, on note des tissus (velours de soie, draps fins verts, draps de Barcelone) safran, étain, huile.¹⁰⁵ Pour ce même voyage un change maritime est conclu par Bernat de Paganeres qui reconnaît devoir à Bertran Sala, citoyen de Barcelone 773 besants blancs de Chypre 8 carats pour 100 livres de Barcelone données en change maritime et promet de payer dans le mois suivant l'arrivée de la coque à Famagouste.¹⁰⁶

97. Arcadi GARCIA I SANZ et Maria Teresa FERRER I MALLOL, *Assegurances i canvis*, n. 54.

98. Claude CARRÈRE, *Barcelone, centre économique*, p. 277, n. 3.

99. Josep Maria MADURELL I MARIMON et Arcadi GARCIA I SANZ, *Comandas comerciales*, n. 116-117.

100. Respectivement AHPB, Ballester, 1363-1385, f. 8r et f. 11r-12v.

101. AHPB, Ballester, 1363-1385, f. 24v-25r.

102. AHPB, Ballester, 1363-1385, f. 34v-36r; Amada LÓPEZ DE MENESES, «Correspondencia de Pedro el Ceremonioso con la soldanía de Babilonia», *Cuadernos de Historia de España*, 29-30, 1959, p. 293-357, ici n. 16.

103. Madalena SÁEZ POMÉS, «Los Aragoneses en la conquista saqueo de Alejandría por Pedro I de Chipre», *Estudios de Edad Media de la Corona de Aragón*, V, 1952, p. 153-405.

104. Josep Maria MADURELL I MARIMON et Arcadi GARCIA I SANZ, *Comandas comerciales*, doc. 99, 102, 103, 104, 106.

105. AHPB, Pere Borrell (1338-1385), vol. 146, f. 33r-v, 107v, 111v-117r, 134v-135r, 165v-167v, 169v, 170r.

106. Arcadi GARCIA I SANZ et Maria Teresa FERRER I MALLOL, *Assegurances i canvis maritims*, doc. 52.

Si l'on veut examiner les marchandises échangées, il faut consulter les contrats de commandes, tel celui que nous venons de citer, ou bien les livres de comptes des marchands déposés aux archives de la Cathédrale de Barcelone. Le tableau qui s'en dégage n'est pas sensiblement différent de celui de la période précédente. La coque de Guillem Olivella transporte des draps flamands, français et catalans. Le total de l'investissement est de 2596 livres de Barcelone.¹⁰⁷ Quant à Perre Serra et Arnau Marquet, ils transportent de l'argent, du safran, de l'huile, de l'antimoine et du mercure.¹⁰⁸ En 1349, le chargement de deux coques est diversifié : draps catalans, argent, huile, safran, étain, plomb, antimoine dans la coque de Pere de Cros et Pere Pocasanc,¹⁰⁹ du riz, du miel, des amandes pour la coque de Pere Carbonell.¹¹⁰ Mais on notera que Chypre est associée à Beyrouth dans le premier cas et à Rhodes dans le second cas. Parmi les marchandises apportées de Catalogne en Chypre, il faudrait faire une place particulière aux chevaux très prisés dans l'entourage des Lusignan.¹¹¹

Au retour, les marchandises à acheter sont prévues par les contrats: il s'agit d'épices, avec une préférence très nette pour le poivre, puis le gingembre, viennent ensuite le sucre et le coton, plus rarement la cannelle, les clous de girofle, le brésil, la laque, la noix de galle, l'indigo. Ainsi une commande de 100 livres de Barcelone pour un voyage sur la *Santa Eulalia* de Joan Lombarda prévoit un investissement au retour en coton, poivre ou sucre.¹¹² On pourrait multiplier les exemples.

Les livres de comptes de marchands catalans, dont un seul concernant Chypre a été en partie publié,¹¹³ montrent la réalité des opérations que les contrats de commandes annoncent. Ils permettent aussi de voir qui sont leurs acheteurs et qui sont leurs fournisseurs. Ainsi les comptes de Joan Benet (1332-1356) enregistrent une série de commandes en 1348, d'abord pour un voyage aller - retour en Chypre sur la coque commandée par Joseph Zaphet, soit 400 livres 3 sous 2 deniers investis en draps de Valence, argent, tissus, pour charger au retour du poivre, du gingembre et du sucre; cette opération commerciale est confiée à Bernat Sa Pila, et Arnau des Prats.¹¹⁴ Le «*libre de deu e deig de Berenguer Morey*», concerne un voyage effectué sur la nef de Joan Lombarda partie le 1er décembre 1357 en direction de Chypre. Le livre s'ouvre après un index des noms, par une liste des investissements formant le *comù*, puis les sommes investies entre octobre et décembre 1357 sans mention de marchandise; les comptes des opérations

107. Jose MADURELL I MARIMON, «Contabilidad de una compañía mercantil», vol. 36, p. 470, 483 et 485.

108. Josep PLANA I BORRÀS, «The Accounts of Joan Benet's», p. 140.

109. Josep Maria MADURELL I MARIMON et Arcadi GARCIA I SANZ, *Comandas comerciales*, n. 101-105.

110. Josep Maria MADURELL I MARIMON et Arcadi GARCIA I SANZ, *Comandas comerciales*, n. 99.

111. Louis de MAS LATRIE, *Histoire*, III, p. 679, signale à propos d'une lettre d'Amaury de Lusignan, prince de Tyr, la fréquence de l'autorisation d'exporter des chevaux.

112. AHPB, Ramon Morell, f. 25r.

113. Josep PLANA I BORRÀS, «The Accounts of Joan Benet's trading venture», p. 105-168.

114. ACB, *Extravagants*, Comptes de Joan Benet 1332-1356.

faites à Chypre entre janvier et avril 1358 sont reportés ensuite. On constate par exemple que Berenguer Morey vend 3 jarres de miel pesant net 49 rotols de Famagouste, pour 29 besants 17 carats à Joseph Zaphet, un marchand de Chypre, bourgeois de Famagouste, que le hasard documentaire permet de bien connaître; habitué des traversées de la Méditerranée comme on l'a vu pour l'année 1348, il finit par se fixer en Languedoc et devient bourgeois de Montpellier.¹¹⁵ Parmi les clients de Joan Benet en Chypre, on peut citer Tomas de Beyrouth, Salayman Amamet qui achètent de l'argent; les vendeurs sont Guillem Avrami, Salem Amamet, Domenig Bedra qui proposent du poivre, Barcalo Cotrari et Nicolas Aquim de la canelle, Issa Axems du gingembre.¹¹⁶

L'intérêt des Catalans pour Chypre se lit aussi dans les livres de marchands connus sous le nom de *pratica della mercatura*. Le livre pisan de 1278 ne dit rien de Barcelone,¹¹⁷ Pegolotti, au début du XIV^e siècle, ne consacre que deux mentions aux équivalences de mesures entre Chypre et Barcelone,¹¹⁸ alors que les mentions concernant Nîmes, Montpellier, Marseille ou Majorque sont plus développées.¹¹⁹ Le manuel catalan daté du XIV^e siècle consacre pour sa part deux paragraphes à Chypre, en donnant les poids utilisés dans l'île et la liste des marchandises qui sont sur le marché de Famagouste et comment elles se vendent. Il s'agit de produits aussi bien locaux qu'importés d'Orient ou d'Occident. On y trouve cité les épices (poivre, gingembre, laque, brésil, canelle, galle) le coton, l'huile, la monnaie blanche et sarrasine, les perles, l'or filé, la soie, le sucre, l'alun, le savon, le fer, le mercure, l'antimoine.¹²⁰

Il est certain que les relations personnelles et familiales entre les souverains de Chypre et d'Aragon ont contribué à l'établissement de relations maritimes régulières entre la péninsule ibérique et l'île de Chypre et à l'installation des Catalans dans l'île. Le mariage de Jacques II avec Marie de Lusignan et celui de Pierre I avec Eleonore d'Aragon ont suscité de nombreux voyages. De plus Jacques II dut insister pour obtenir le paiement final de la dot de Marie. Il a d'ailleurs utilisé des représentants des ordres militaires, et deux marchands de Barcelone pour cela : en mars 1317, Francesc et Arnau Ça Bastida se rendent en Chypre.¹²¹ En 1319, Henri II continue à

115. ACB, *Extravagants*, «Livres de deu e deig de Berenguer Morey del viatge a Xipre amb la nau de Joan Lombarda, Romeu d'Olzinelles i Arnau Roure i anys després 1357-1376», f. 7; Jean COMBES, «Un marchand de Chypre bourgeois de Montpellier», *Etudes médiévales offertes à M. le doyen Augustin Fliche*, Montpellier, 1952, p. 33-39. Nous donnerons prochainement une courte étude sur ce personnage.

116. Josep PLANA I BORRÀS, «The Accounts of Joan Benet's trading venture», respectivement p. 147, 149, 150.

117. Roberto S. LOPEZ et Gabriella AIRALDI, «Il piu antico manuale italiano di pratica della mercatura», *Miscellanea di Studi Storici*, II, Gênes, 1983, p. 101-133.

118. Francesco BALDUCCI PEGOLOTTI, *Pratica della mercatura*, p. 100: «Ruotoli 56 1/4 di Cipri fanno carica 1 in Barzalona di cosa che non manchi. Marchio 1 d'argento di Barzalona fae in Cipri marchio 1 e starlini 8 3/4».

119. Francesco BALDUCCI PEGOLOTTI, *Pratica della mercatura*, p. 99.

120. Miguel GUAL CAMARENA, *El primer manual Hispánico de mercadería*, Barcelone, 1981, p. 128-129.

121. Jesús Ernesto MARTÍNEZ FERRANDO, *Jaime II de Aragón. Su vida familiar*, 2 vol., Barcelone, 1948, doc. 233, p. 166-168.

verser une partie de la dot de sa soeur, cette fois payée en sucre, mais une querelle s'élève car une partie du sucre a été gâché pendant le transport par la faute du transporteur Francesc Ça Bastida.¹²² Ce n'est pas le seul cas où les rois utilisent des marchands comme ambassadeurs. Il faudrait citer Pere de Mitjavila envoyé en Egypte ou Joan Lombarda: en 1339, Joan Lombarda obtient un sauf-conduit avec trois autres marchands pour livrer 30 chevaux au roi Hugues IV de Chypre. C'est également sur une coque de Joan Lombarda, la *Santa Maria* que s'embarque Eleonore d'Aragon pour aller épouser Pierre I de Lusignan.¹²³

Mais à côté des relations officielles, il faut évoquer la piraterie omniprésente en Méditerranée. Les actes du notaire vénitien Felice de Merlis qui instrumente à Famagouste entre 1360 et 1362 ne citent les Catalans qu'à propos d'une attaque pirate menée en 1360 entre Chypre et Beyrouth par une galère armée à Barcelone avec le consentement du roi d'Aragon et dont le patron est Hug de Llança (*Ugo Lançonno*).¹²⁴ C'est un patron de navire catalan, qualifié de pirate, qui en 1359, à Famagouste, est le témoin de la richesse des frères Lakhass dans une anecdote racontée par Makhairas.¹²⁵ L'existence de rivalités et de guerres fréquentes entre les villes commerçantes (Gênes, Venise, Pise et Barcelone) est un prétexte pour capturer un navire ennemi et l'embargo sur le commerce avec les territoires du sultan peut servir de prétexte à la capture de navire que l'on soupçonne, à tort ou à raison, de se rendre en Egypte ou en Syrie, comme le montre le témoignage de ce marchand catalan présent sur la nave de Pons Oliver («Pons Olivi») quand les galères du roi de Chypre prirent cette nave dans les eaux de Corfou sous prétexte qu'elle allait à Alexandrie ce que les marchands disent ignorer.¹²⁶ Les cas de piraterie ont été analysés par Nicos Coureas dans son article déjà cité; nous n'ajouterons que quelques exemples supplémentaires. En 1302 dans les eaux chypriotes, entre le Cap Blanc et le Cap Gatta trois galères armées par les Génois Peregrino de Pati, Francesco Salvaigo et Manuele Lercario ont attaqué la nave des citoyens de Barcelone Ramon Guerau o Giralt, Pere d'Olivera et Jaume

122. Jesús Ernesto MARTÍNEZ FERRANDO, *Jaime II de Aragón. Su vida familiar*, doc. 284, p. 206-207.

123. Josep Maria MADURELL I MARIMON, «Les activitats diplomàtiques i mercantils de Pere de Mitjavila», *VIII Congreso de Historia de la Corona de Aragón*, II-3, Valence, 1973, p. 177-187; Damien COULON, «Ascensión, apogeo y caída de Joan Lombarda, mercader-armador de Barcelona comprometido en el comercio con el Mediterráneo oriental (segundo tercio del siglo XIV)», *L'expansió catalana a la Mediterrània a la Baixa Edat Mitjana*, ed. Maria Teresa FERRER et Damien COULON, Barcelone, 1999, p. 15-25.

124. *Nicola de Boateriis, notaio in Famagosta e Venezia (1355-1365)*, ed. Antonino LOMBARDO, Venise 1973, doc. 59 : il est question de dommages subi par le Vénitien *Bailardinus Artini* d'un montant de 3456 besants, valeur de 27 caisses de sucre pris d'un bateau «in aquis Cipri super scalam Baruti per quamdam galeam Catenanorum piratorum, cuius erat patronus Ugo Lançonno de Barchilona, armata, ut dicebatur, in eodem loco de consensu regis Aragonum ad piraticam exercendam»; doc. 155 et 159, il s'agit de deux autres marchands vénitiens lésés dans la même affaire.

125. Leontios MAKHAIRAS, *Recital concerning the Sweet Land of Cyprus, entitled Chronicle*, ed. R.M. Dawkins, 2 vol., Oxford 1932, réimpr. 1980, § 95.

126. *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro da Lamberto di Sambuceto (6 luglio - 27 ottobre 1301)*, ed. Romeo PAVONI, doc. 163; Jean RICHARD, «Le royaume de Chypre et l'embargo» p. 125.

de Mujals, l'ont amenée à Limassol et ont obligé les marchands à se racheter, eux, leur bateau et leurs marchandises. L'affaire a été portée à Gênes devant l'*Officium Robarie*, les agresseurs condamnés au remboursement, mais seul l'un d'entre eux, Manuele Lercario, a payé une partie de la somme due. En février 1304 l'un des Catalans, Ramon Guerau o Giralte fait rédiger un instrument pour faire constater le mauvais traitement subi et le peu de considération rencontrée dans cette affaire devant l'*Officium Robarie*.¹²⁷ En 1322 une coque catalane qui revenait de Chypre avec des marchandises valant plus de 150.000 livres de Barcelone a été capturée près de Trapani, *more piratico*, par des Génois de Savone, c'est-à-dire des Gibelins. L'affaire mettra plusieurs années avant d'être réglée.¹²⁸

A l'inverse en 1305, un marchand de Barcelone, Simon Ricart, venant de Chypre avec sa nave, attaque dans le golfe de Tunis un linde de Sarrasins et amène sa proie à Barcelone.¹²⁹ En 1332, des Vénitiens venant de Famagouste en route pour Venise, sont attaqués par des Majorquins.¹³⁰ Les plaintes concernant des actes de piraterie commis par des Catalans ne manquent pas.¹³¹

On assiste donc bien à une période d'apogée des relations commerciales des Catalans avec Chypre. Les sources abondent qui montrent des marchands actifs, audacieux et sachant utiliser l'escale de Chypre pour pénétrer en territoire mamelouk. Mais la situation politique change dans les années 1360/1370 avec l'attaque de Pierre I de Lusignan sur Alexandrie et avec l'assassinat du roi qui ouvre une période de régence en Chypre avant le couronnement de Pierre II au cours duquel Génois et Vénitiens s'affrontent. Quelles conséquences ces événements ont-ils sur la fréquentation de l'île par les Catalans?

2. Les activités catalanes en Chypre après 1373

L'attaque génoise sur Chypre survenue en 1373, huit ans après le sac d'Alexandrie, a eu d'importantes conséquences économiques et politiques. Ses motifs sont multiples. Il s'agit pour les Génois menés par l'amiral Pietro de Campofregoso de se venger des dommages subis lors des émeutes ayant accompagné le couronnement de Pierre II comme roi de Jérusalem à

127. ACB, *Extravagants*, Livre de compte du marchand Triffó (1321-1322) parchemin de couverture. Cf. aussi M. T. FERRER I MALLOL, «Catalans i genovesos durant el segle XIII: el declivi d'una amistat», *Anuario de Estudios Medievales*, 26/2, p. 816.

128. Josefina MUTGÉ I VIVES, «Contribució a l'estudi del comerç al Mediterrani occidental en el segle XIV: l'atac piràtic a la coca d'Esteve Bordell», *Anuario de Estudios Medievales*, 24, 1994, p. 465-477.

129. Ángeles MASÍÁ DE ROS, *La Corona de Aragón y los estados del Norte de África*, Barcelone, 1951, doc. 118, p. 397-398.

130. Antoni RUBIÓ I LLUCH, *Diplomatari de l'Orient català*, doc. 156, 157.

131. Voir les cas analysés dans l'article de Nicos COUREAS, «Profits and Piracy» cité note 2.

Famagouste en 1372; on se souvient qu'une querelle de préséance avait opposé Vénitiens et Génois et qu'elle s'était envenimée de sorte qu'on avait eu à déplorer la mort de plusieurs Génois. Par ailleurs la reine Eléonore criait vengeance à la suite de l'assassinat de son époux Pierre I, tué par son frère le prince d'Antioche et quelques nobles mécontents. Elle s'était adressée au pape pour demander de l'aide et lui demander d'envoyer les Génois en Chypre. Gênes a su allier ces deux motifs, c'est ce qui apparaît dans la chronique de Makhairas qui raconte: «Quand les Génois eurent plaidé leur cause avec patience et prudence, ils envoyèrent des lettres au roi d'Aragon, comte de Barcelone, lui déclarant que la reine de Chypre leur avait proposé de monter une expédition sur Chypre pour venir venger le sang de son époux le roi Pierre; et ils l'avaient de ne pas monter d'expédition pour les en empêcher».¹³² Une lettre du roi d'Aragon Pierre au doge de Gênes en date du 13 février 1373 confirme que le doge avait prévenu le roi d'Aragon d'une attaque imminente sur Chypre et lui demandait de ne pas laisser de marchands catalans venir dans l'île de peur qu'ils ne subissent des dommages.¹³³ Notons à cette occasion l'intervention du Grand Maître de l'ordre de l'Hôpital de St Jean de Jérusalem, souhaitée par le pape pour essayer de réconcilier Chypriotes et Génois,¹³⁴ ses efforts sont sans effets. Les Génois ravagent Chypre et les opérations militaires se terminent par un traité en octobre 1374, qui contient des clauses financières très dures pour le roi de Chypre et remet Famagouste aux Génois en gage pour le paiement de très importantes sommes d'argent. Cependant le roi y maintient des agents pour percevoir les taxes. Ce n'est que 10 ans plus tard par le traité de février 1383 que la ville de Famagouste passe complètement sous la domination génoise ainsi qu'un territoire de deux lieues alentours, avec interdiction pour le roi de Chypre d'ouvrir un autre port au commerce international.¹³⁵

Les avertissements génois de 1373 au roi d'Aragon sont restés sans effet et plusieurs Catalans se plaignent d'avoir subi des dommages. Alfons Ferran a perdu des biens en juin 1374 lors de l'attaque génoise sur Nicosie, puis en 1376 il perd des marchandises se trouvant sur le vaisseau de Jofre Pança à Famagouste, puis il est détenu jusqu'en 1382; il estime l'ensemble des dommages à 26.700 livres de Barcelone.¹³⁶ Berenguer Pujalt (*de Podio Alto*) a vu ses marchandises pillées à Nicosie au même moment et a été mis en prison par les

132. Leontios MAKHAIRAS, *Recital concerning the Sweet Land of Cyprus*, § 354-356.

133. ACA, *Cancilleria*, reg. 1236, f. 120r-v.

134. Leontios MAKHAIRAS, *Recital concerning the Sweet Land of Cyprus*, § 356.

135. Sur les événements, voir George HILL, *History of Cyprus*, vol. 2; *Istoria tès Kyprou*, ed. Théodore PAPADOPOULLOS, t. 4; voir note 1.

136. ACA, *Cancilleria*, reg. 1488, f. 96r-97v. Alfons Ferran a été ambassadeur de la reine Eléonore pour engager en Catalogne des hommes d'armes pour Chypre: María Teresa FERRER I MALLOL, «Noves dades per a la biografia de Ramon de Perellós, autor del *Viatge al Purgatori de Sant Patrici*», *Miscel·lània en honor del doctor Casimir Martí*, Fundació Salvador Vives i Casajuana, Barcelona, 1994, p. 223.

Génois.¹³⁷ Cependant les contacts commerciaux continuent comme en témoignent de nouveaux contrats de commandes. Entre le 31 mai et le 21 juin 1374, Berenguer de Fàbrega et Bernat Feliu marchands et citoyens de Barcelone reçoivent en commande de Guillem Calaf, 50 livres de Barcelone investies en 26 livres de safran, pour un voyage à Rhodes, Chypre et Beyrouth avec la nef de Bernat Sa Clascania, citoyen de Barcelone; l'argent sera investi au retour en poivre ou coton. Dans une autre commande, ils reçoivent de Jaume Solà 24 livres investies en 12 livres de safran achetées à Jaume de Ripoll, pour le même voyage; l'argent sera investi au retour en poivre, girofle ou gingembre.¹³⁸ C'est en 1375 qu'a lieu le procès de Joan de Ribalta après un voyage à Alexandrie sur la nef de Jaume Oliver. Une série de témoignages montre qu'il s'est arrêté en Chypre où il a des affaires; son opposant est Francesc Ça Plana qui a joué aux dés avec le trésorier de la reine.¹³⁹ En octobre 1383, une série de onze commandes sont passées par des Juifs de Barcelone auprès des marchands Jaume Sala et Bernat Sa Fortesa, Gabriel Ponç, Antoni Torrent pour un voyage organisé par Pere de Parets en direction de la Sicile, Chypre, Beyrouth et Alexandrie. L'investissement au retour se fera en laque ou poivre, comme pendant la période précédente.¹⁴⁰ On peut encore citer l'arrivée en Chypre en octobre 1387 du *Sanctus Iohannes* avec Pere Terrassa de Perpignan.¹⁴¹ Le même navire est prêt à repartir pour la même direction en juillet 1390.¹⁴² On pourrait encore multiplier les exemples. Il ne semble donc pas qu'après les changements survenus en Chypre, les Catalans aient cessé de fréquenter l'île. D'ailleurs ils continuent à payer les mêmes taxes qu'auparavant: les instructions qui accompagnent l'adjudication du *comerc* de Famagouste en 1395, montrent que les Génois n'ont pas changé le montant de la taxe qui était réclamée aux marchands catalans à leur arrivée et lors des transactions.¹⁴³ Examinons comme pour la période précédente, la fréquence des voyages pour la période allant jusqu'à la mort d'Alphonse le Magnanime.

137. ACA, CANCELLERIA, reg. 1485, f. 97v-98v, 105r-106r.

138. Josep Maria MADURELL I MARIMON et Arcadi GARCIA SANZ, *Comandas comerciales*, doc. 135.

139. ACA, *Cancelleria*, procès en foli, leg. 134. n. 9, f. 11v, 24v-25r.

140. Anna RICH ABAD, *La comunitat jueva de Barcelona entre 1348 i 1391 a través de la documentació notarial*, Barcelone, 1999, p. 193 et appendice doc. 53 à 63.

141. Pierre VIDAL, «Expéditions des marins et marchands roussillonnais sur les côtes de la Syrie et de l'Égypte pendant le Moyen Âge», *Société agricole scientifique et littéraire des Pyrénées Orientales*, 1900, p. 232.

142. Pierre VIDAL, «Expéditions des marins et marchands...», p. 233.

143. Louis de MAS LATRIE, *Histoire de l'île de Chypre*, t. 3, p. 789: «Item quod omnes et singuli Catalani qui accesserint ad civitatem et portum Famaguste vel ad aliquem locum dicte insule de quo consuetum sit solvi dictum commercium, tractentur et tractari debeant ad dictum commercium prout tractari fuerunt a millesimo trecentesimo nonagesimo citra, tam pro introitu quam pro exitu.»

*Tableau récapitulatif de la fréquence des voyages*¹⁴⁴

1374	1	CY, Rh
1375	1	CY, Be
1376	1	Rh , CY, Be
X	x	X
1379	1	CY, Be
1380	1	CY, Outre-mer
X	x	X
1382	1	Romanie, CY, Be
1383	1	CY, Be, Al
1384	3	Sicile, Ephèse, CY / CY, Be / CY, Be
X	x	X
1387	2	Ephèse, Rh, CY / Rh, CY, Be
1388	1	CY, Be, Al
1389	1	CY, Be, Al
1390	1	CY
X	x	X
1392	1	Rh, CY
1393	2	Rh, CY / CY, Be
1394	3	Rh, CY, Be / Rh, CY, Al / CY, Be
X	x	X
1397	1	Rh, CY, Be
X	x	X
1400	2	CY, Be, Al / Rh, CY
X	x	X
1402	1	Sicile, Rh, CY, Be, Al
1403	3	Majorque, CY, Be, Al / idem / idem
1404	2	CY, Be, Al / Sicile, Rh, CY, Be
1405	4	CY / Sicile, CY, Jaffa / Sicile, Rh, CY / Sicile, Rh, CY, Be
1406	1	Sicile, Rh, CY, Be
1407	2	CY, Be / Rh, CY, Be
1408	1	Sicile, Rh, CY, Be, Al
1409	1	Rh, CY, Be
X	x	X
1411	1	Sardaigne, Sicile, Rh, CY, Be, Al
X	x	X
1414	1	Rh, CY, Be
1415	2	Syracuse, Rh, CY, Be / Rh, CY, Be
1416	1	Sicile, Rh, CY, Be

Rh = Rhodes; CY = Chypre; Be = Beyrouth; Al = Alexandrie

144. Mes remarques se fondent essentiellement sur les tableaux de relevés de voyages accompagnant la thèse de Damien Coulon déjà citée.

On constate que les traversées sont fréquentes. Cependant il semble exister des années sans liaison, à moins que notre documentation ne soit lacunaire pour ce moment-là. Ainsi il n'y a pas de mention pour 1385, 1386, 1391, 1395, 1396, 1398, 1399, 1401, 1410, 1412, 1413. De plus il semble que le nombre de navires impliqués soit inférieur à celui de la période précédente, on ne relève généralement qu'un seul bateau pour assurer la liaison entre Barcelone et Famagouste sauf en 1384, 1403, 1405 où il y a trois ou quatre navires qui font la traversée. Mais la différence essentielle avec la période précédente est que Chypre n'est jamais citée comme seule destination; elle est associée à Beyrouth et Alexandrie ou à Rhodes à partir de la dernière décennie du XIV^e siècle, ou encore aux trois. Chypre apparaît ainsi comme un des pôles du réseau commercial catalan en Méditerranée orientale. Ces voyages ne sont pas toujours sans danger: ainsi la nef de Marti Amar est attaquée en 1414 par le Génois Pietro Rey; le pirate génois est ensuite accueilli par le capitaine de Famagouste qui lui donne du ravitaillement; de ce fait, le roi d'Aragon refuse de prolonger la trêve avec Gênes. L'affaire va traîner pendant plusieurs années.¹⁴⁵

Si Rhodes est apparue comme nouvelle destination ou nouvelle étape en Méditerranée orientale, le tableau montre que les pays musulmans, notamment Alexandrie et Beyrouth/Damas n'ont pas été abandonnés. Il est toujours nécessaire d'avoir une licence pontificale pour commercer en territoire mamelouk. Ces licences sont devenues un moyen de gagner de l'argent pour certains nobles qui les revendent ensuite. Nous ne prendrons que deux exemples où Chypre est impliquée : le 13 janvier 1373, Hugues de Lusignan, prince de Galilée reçoit une licence pontificale pour commercer à Alexandrie. Cette licence sera utilisée par des marchands catalans en mai 1374 pour affréter une galère ou un pamphile.¹⁴⁶ En 1375, Joseph Zaphet, déjà cité, obtient une licence qui sera utilisée en avril 1382 pour aller à Alexandrie.¹⁴⁷

Chypre est toujours une étape sur la route du pèlerinage vers Jérusalem; il suffit de lire les nombreux récits de voyageurs ou de pèlerins des XIV^e et XV^e siècles décrivant Chypre lors de leur passage.¹⁴⁸ Barcelone n'est pas, comme Venise, spécialisée dans le transport des pèlerins, mais des Catalans font le voyage en Terre Sainte. Dans un document d'octobre 1379, l'infant Joan dit avoir entendu que Bernat d'Anglesola, qui était alors à Barcelone de retour du Saint-Sépulcre, avait fait escale en Chypre où il a parlé à un Indien qui lui a raconté beaucoup de choses merveilleuses sur son pays.¹⁴⁹ Le 29 mars 1441, Alphonse V recommande par lettre au roi de Chypre les pèlerins se rendant aux Lieux Saints.¹⁵⁰

145. ACA, *Cancilleria*, 2665, f. 74r.

146. Arch. Diocésaines de Barcelone, vol. 36, f. 101r-102v.

147. Arch. Diocésaines de Barcelone, vol. 39, f. 183r-v.

148. Les extraits de ces récits se rapportant à Chypre sont commodément rassemblés par Claude Delaval СОВНАМ, *Excerpta Cypria*, Nicosie, 1895, 2e ed. Cambridge, 1908; Gilles GRIVAUD, *Excerpta Cypria Nova*, vol. 1, *Voyageurs occidentaux à Chypre au XV^e siècle*, Nicosie, 1990.

149. Antoni RUBIÓ I LLUCH, *Documents per l'història de la cultura catalana migeval*, t. 2, Barcelone, 1921, doc. 221, p. 208-209.

150. ACA, *Cancilleria*, reg. 2651, f. 190v-192r.

La situation évolue-t-elle pendant le règne d'Alphonse V qui mène une politique volontariste d'expansion et n'hésite pas à commanditer des expéditions de piraterie?¹⁵¹ Cette politique est toutefois moins visible pour Chypre qu'en territoire mamelouk.¹⁵² En fait lorsque les sources non catalanes mentionnent les Catalans en Chypre, c'est presque toujours en liaison avec des actes de piraterie. Le plus connu est l'attaque portée par une flotte catalane en 1441 contre Famagouste. Les Génois réussirent à repousser cette attaque venant de la mer en coulant un bateau anconitain à l'entrée du port. On peut encore citer le pirate Viraldellus actif en 1445 et 1448.¹⁵³ En juin 1453 Joan Llull attaque la nef génoise Squarzafico qui avait amené en Chypre 500 soldats.¹⁵⁴

Les eaux chypriotes et même en général la Méditerranée orientale regorgent de pirates dont tous se plaignent, roi de Chypre, Vénitiens, Génois. En 1442, Gabriel Ça Plana a causé des dommages au roi.¹⁵⁵ La situation est devenue si grave qu'en 1445, le roi d'Aragon doit reconnaître les faits et demander à Jacques de Flori, comte de Jaffa de châtier les pirates catalans qui pillent les côtes de Chypre et de leur faire restituer leurs prises.¹⁵⁶ La présence des pirates conditionne la navigation et même avant le règne d'Alphonse, on voit des marchands passer devant le notaire pour faire établir officiellement qu'ils n'ont pas respecté leur itinéraire par peur des pirates.¹⁵⁷

Le roi de Chypre pour sa part n'hésite pas à aider les pirates catalans contre les Génois ou à prendre à son service des Catalans. On a conservé parmi les actes du notaire génois Antonio Foglieta qui a instrumenté à Famagouste entre 1445 et 1458, deux protestations émises par le capitaine génois de Famagouste : en 1452 une lettre d'Antonio de *Ingimbertis* à Jean II raconte l'attaque d'une *griparea* génoise par deux petites *fuste* catalanes près de Damiette; en représailles les *fuste* génoises attaquent les *fuste* catalanes au large de Chypre, mais le roi de Chypre aide les Catalans à s'échapper en envoyant une galère.¹⁵⁸ En 1455, Bartolomeo de Levanto, capi-

151. Constantin MARINESCU, «Notes sur les corsaires au service d'Alfonse V d'Aragon, roi de Naples», *Mélanges d'histoire générale*, Cluj, 1927, p. 155-173.

152. Damien COULON, «Un tournant dans les relations catalano-aragonaises avec la Méditerranée orientale : la nouvelle politique d'Alphonse le Magnanime (1416-1442 environ)», *La Corona d'Aragona ai tempi di Alfonso il Magnanimo. XVI congresso internazionale di Storia della Corona d'Aragona (septembre 1997)*, Naples, Paparo ed., 2000, p. 1055-1079.

153. Archivio di Stato di Genova (A.S.G.) *Notai*, n. 843, acte 1, 8 décembre 1445; Silvana FOSSATI RAITERI, *Genova e Cipro. L'inchiesta su Pietro di Marco capitano di Genova in Famagosta (1448-1449)*, Gênes, 1984, 155, 160.

154. Constantin MARINESCU, «Notes sur les corsaires au service d'Alfonse V», cit. note 151.

155. ACA, *Cancilleria*, reg. 2525, f. 42v-43r.

156. ACA, *Cancilleria*, reg. 2615, f. 34v-35r.

157. Gregorio Cigala, patron d'une coque en provenance de Péra et se trouvant à Chio en août 1394, décide de ne pas faire l'escale prévue à Théologo et Rhodes mais d'aller directement à Famagouste car il a appris la capture à Rhodes de la *cocha* de Benedetto Cibo par deux navires pirates catalans (Michel BALARD, *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Chio da Donato di Chiavari [17 febbraio - 12 novembre 1394]*, Gênes, doc. 73).

158. A.S.G., *Notai*, n. 843, acte 25.

taine de Famagouste, proteste contre des attaques pirates faites par Joan de Nava, chevalier, sujet et vassal du roi de Chypre, qui a pillé trois navires génois.¹⁵⁹ Joan de Nava n'est pas le seul Catalan au service des rois de Chypre. Lorsque le roi Pierre II veut reprendre par la force le contrôle de Famagouste en 1377, des galères vénitienues et catalanes sont là pour l'aider.¹⁶⁰ Parmi ceux qui se sont mis au service de Pierre II on peut citer Pere Bernat, patron d'une galère,¹⁶¹ et Berenguer Donat.¹⁶² En 1426, c'est Jofre Sirvent qui passe au service de Janus.¹⁶³ Sous les règnes de Jean II et de Jacques II on note de plus en plus de nobles catalans qui viennent s'installer et faire fortune dans l'entourage royal; on peut citer Galceran Suarez, recommandé par le roi d'Aragon en 1445,¹⁶⁴ Joan Pere Fàbregues (*Fabriges*), un ancien pirate,¹⁶⁵ son frère Lluís Pere Fàbregues qui devient archevêque de Nicosie. A la fin du siècle, un certain nombre de personnes, surtout des chevaliers qui étaient au service de Jacques II, ont été expulsés et spoliés de leurs biens, sinon emprisonnés après le décès de celui-ci, comme Francesc Camós ou Joan Gómez, ce qui explique l'intervention du roi Ferdinand auprès du doge de Venise.¹⁶⁶

Mais même pour un pirate catalan, Famagouste génoise peut rester un port d'accueil. Ainsi il semble que plusieurs pirates y aient trouvé refuge avec leur proie, pendant le gouvernement du capitaine Napoleone Lomellini entre 1457 et 1459. Il est possible d'énumérer Lopes de Bardaia qui demande un sauf-conduit pour pénétrer dans le port avec un navire arabe capturé avec son chargement en hommes et marchandises, Pere Planella qui arrive avec sa caravelle et un bateau turc capturé avec son chargement de sel, poivre et autres marchandises, Joan Pujol (*Johan Empoiholus*), ou encore Joan Pere Fàbregues.¹⁶⁷ Voilà un des reproches fait au capitaine à sa sortie de charge dans l'enquête appelée *sindicamentum*.¹⁶⁸ Grâce à ce texte on peut aussi préciser la procédure d'admission d'un pirate : lorsque celui-ci veut entrer dans le port, il doit donner de l'argent pour la trésorerie de la ville, une sorte de droit d'entrée, l'*incensum*. Le pirate Pere Planella a proposé une somme que le capitaine a jugé insuffisante; l'affaire a traîné

159. A.S.G., Notai, n. 843, acte 91.

160. Antony LUTTRELL, «Aragoneses y Catalanes en Rodas, 1356-1430», *VII Congrés d'Història de la Corona d'Aragó*, t. 2, Barcelone, 1962, p. 383-390, ici p. 386-387. Maria Teresa FERRER I MALLOL, *Noves dades per a la biografia de Ramon de Perellós*, p. 223-226.

161. ACA, *Cancilleria*, reg. 1437, f. 102v-103r.

162. ACA, *Cancilleria*, reg. 1991, f. 66r-v.

163. ACA, *Cancilleria*, reg. 2485, f. 84v.

164. ACA, *Cancilleria*, reg. 2523, f. 98v-99r.

165. Catherine OTTEN-FROUX, *Une enquête à Chypre au XV^e siècle. Le «sindicamentum» de Napoleone Lomellini, capitaine génois de Famagouste (1459)*, Nicosie, 2000, p. 235.

166. Antonio de la TORRE Y DEL CERRO, *Documentos sobre las relaciones internacionales de los Reyes Católicos*, vol. 2, Madrid, 1950, doc. 47, p. 216-217, 399-400, 420.

167. Catherine OTTEN-FROUX, *Une enquête en Chypre au XV^e siècle*, p. 57-60, 150.

168. Sur l'ensemble des reproches faits au capitaine, voir Catherine OTTEN-FROUX, *Une enquête à Chypre au XV^e siècle*, cit.

mais plus tard Pere est entré dans la ville et l'accusateur du capitaine, Antonio Reybaldo, pense que Pere a payé directement le capitaine, notamment en vendant à bas prix du poivre à Lucas Lomellini, le fils du capitaine.¹⁶⁹ On reproche aussi au capitaine sortant de n'avoir pas gardé suffisamment bien les remparts et d'avoir permis aux marins des vaisseaux pirates catalans de descendre à terre, de se promener en ville librement et même de se promener sur les murailles. Mais le capitaine accusé réussit à prouver par témoignages qu'il n'y a jamais eu de danger, que les pirates ne restaient pas dans la ville le soir, et que de toute façon, ils étaient désarmés dans la ville. Il faudrait aussi ajouter le cas du Catalan Sor de Naves qui a volé des parèques dans le casal de Sado Sia, Génois blanc de Nicosie.¹⁷⁰

Les documents génois font aussi mention de paisibles marchands catalans qui obtiennent des saufs-conduits du capitaine génois de Famagouste. On peut citer en 1438 Pere Marcel et Gabriel Pujol,¹⁷¹ le 16 novembre 1439, le même Pere Marcel reçoit un sauf-conduit valable un an pour lui, sa *familia*, ses esclaves et ses marchandises pour venir dans la ville et le port de Famagouste.¹⁷² En 1440, cinq marchands catalans, Joan d'Aragó, Antoni Gibert, Nicolau Saclosa (*Saglosa*), Joan Saizo, obtiennent des saufs-conduits.¹⁷³ En 1441, Antoni Albó se voit accorder le même type de document.¹⁷⁴ Le roi d'Aragon lui-même recommande les marchands catalans auprès du roi de Chypre en 1445.¹⁷⁵ On sait que des marchands résidaient dans l'île. En 1440, Joan Martínez se porte garant pour Antonio *Dragus*.¹⁷⁶ Bartomeu Doi se plaint en 1448-1449 de la conduite abusive de Pietro de Marco, capitaine de Famagouste, qui l'a emprisonné.¹⁷⁷ Le 17 février 1457, le patron catalan Francesc Forner (*Furnarius*), alors à Famagouste, avait nolisé son bateau à frère Guillem Guem pour transporter 800 modieta de grain de Famagouste à Rhodes; or frère Guillem n'a pas apporté la marchandise; le patron réclame alors le dédommagement convenu.¹⁷⁸

Si l'on constate par la documentation rédigée sur place que les marchands catalans ne sont pas absents de Chypre et de Famagouste plus particulièrement, pendant le règne d'Alphonse le Magnanime, on doit constater qu'ils apparaissent plus rarement dans les sources qu'au début du XIV^e siècle et qu'un grand nombre de mentions concernent des actes de piraterie.

169. Catherine OTTEN-FROUX, *Une enquête à Chypre au XV^e siècle*, p. 59-60, 120.

170. Catherine OTTEN-FROUX, *Une enquête à Chypre au XV^e siècle*, p. 78, 228.

171. A.S.G., *San Giorgio*, 590/1290, f. 3v.

172. A.S.G., *San Giorgio*, 590/1290, f. 59r.

173. A.S.G., *San Giorgio*, 590/1292, f. 6r, 6v, 44v, 69r.

174. A.S.G., *San Giorgio*, 590/1292, f. 104r.

175. ACA, *Cancilleria*, reg. 2523, f. 116v-118r.

176. A.S.G., *San Giorgio*, 590/1292, f. 20v.

177. Silvana FOSSATI RAITERI, *Genova e Cipro. L'inchiesta su Pietro di Marco*, 123.

178. A.S.G., *Notai*, n. 843, acte 183.

3. Conclusion

L'importance de Chypre dans le réseau commercial catalan apparaît très clairement. Les Catalans visitent en nombre l'île, dès qu'elle devient le dernier bastion chrétien face aux terres mameloukes. Leur implication dans le commerce avec Chypre est à son apogée au milieu du XIV^e siècle, mais Chypre est un maillon dans un ensemble économique plus vaste; elle est une escale sur la route de la Méditerranée orientale, une porte d'accès vers les territoires mamelouks fournisseurs d'épices au moment de l'embargo; puis lorsque celui-ci se relâche et que s'institutionnalise la vente des licences, elle est associée ouvertement aux ports de Syrie-Palestine et à Alexandrie. A partir du XV^e siècle, Rhodes devient une autre escale quasi habituelle. Les vicissitudes politiques, la prise de Famagouste par les Génois n'ont pas rayé Chypre de la liste des escales; si elles ont peut-être ralenti l'installation des marchands catalans, ce sont des chevaliers qui viennent dans l'île et y font fortune dans l'entourage du roi. Cependant, les marchands de Barcelone sont sujets du roi d'Aragon, moins libres de décider de leur politique que leurs rivaux Génois et Vénitiens; pour eux, Chypre est et restera toujours une étape sur la route vers l'Orient, ils n'auront jamais de visées territoriales sur l'île, contrairement à Gênes ou Venise.